

La communauté protestante de Cadenet

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Pierre Amat (1589-1629) ¹

Transcription et relevé : Françoise APPY

Description :

3 E 21/148 :

27.08.1603 : Transcription d'une abjuration individuelle (un père et ses filles).

3 E 21/153 :

28.03.1608 : Transcription d'une abjuration individuelle. Relevés d'un contrat de mariage et trois testaments.

3 E 21/166 :

16.11.1622 : Transcription d'une abjuration individuelle.

¹ . Registres 3 E 21/137 à 170.

AD 84**Notaire de Cadenet****3 E 21/148
Pierre AMAT****1603****Transcription : Françoise APPY****1603****f° 546v° :**

Abjuration de Jean Chevalier et ses filles, habitants au Puget-des-Lauris

Au nom de Dieu soit fait.

Sçachant tous présents et advenir que ce joud'huy que [...] le 27^e jour du mois d'aoust 1603, après midy, au lieu de Lauris et dans l'église paroissiale dudit lieu, et par-devant égrège personne messire Jean Baptiste Romillon, prêtre de la Doctrine chrétienne, autorisé et ayant pouvoir à ces esfait de M^{gr} le révérendissime vice-légat en la légation d'Avignon sous nostre saint père le pape Clément VIII^e de ce nom, dont a dict apparoir de son pouvoir, c'est présenté Jehan Chevalier, du lieu de Moustiers ², habitant dès longtemps au lieu du Puget-de-Lauris, ensemble Marie, Lucrette et Jehanne [...], ses filles légitimes et naturelles, icelles filles deurement autorisés de son père.

Lesquels auroit dict, espozé [...] audit messire Romillon, que dès leur jeune eage, par la séduction de certains hérétiques et induictz du malin esprit, l'en auroict teneu et creu les erreurs et oppinions tenues et creues par ceux de la nouvelle R.P.R., ayanz fait exercise d'icelles jusques à ce jour passés, que, inspirés du benoît Saint Esprit, ils auroient cogneu lesdites erreurs et oppinions estre faulces et erronnées, baillées par la faulce doctrine de Luther, Clavin, Bèze et auttres aultheurs hérétiques leurs samblables.

Requérant par ce [...] ledit messire Romillon de les recevoir et ajurer lesdites erreurs et oppinions faulces, et les agréer en la communion des fidèles chrestiens de notre saint mère E.C.A.R, leur affirmant par serment qu'ils prestent dans ses mains sur les saints évangilles de Dieu.

Sur ce, enquis par ledit messire Romillon n'avoir jamais estés ajurés, ne prenant autres hérésies, autres lesdites erreurs et oppinions, et mesme de la réallitté du saint sacrement. Et persistant à ladite réquisition, ledit sieur Romillon les a receus à faire abjuration. Et tous incontins par-devant luy, et en présence de nous notaire et tesmoingz,

² . Moustiers-Ste-Marie : Alpes-de-Haute-Provence, ar. Digne-les-Bains.

dans ladite esglise ce jour, prosternés, ledit père et filles, à deux genoux en terre, implorant la

AD 84**Notaire de Cadenet****3 E 21/153
Pierre AMAT****1608****Transcription et relevé : Françoise APPY****1608****f° 327 :**

Abjuration de Louis Ravel, à feu Diolofoy, de Cadenet

L'an 1608, et le 28^e jour du mois de mars, advant midy.

Sçachant tous présents et advenir que, au présent lieu de Cadenet et dans la grande église paroissiale dudit Cadenet, par-devant égrège personne messire Louis Micaelis, professeur en sainte téollogie, [...] curé dudit Cadenet, licentié en tel cas requis [...] par frère Pierre Nocalay, inquisiteur de la sainte foy en la légation d'Avignon, c'est présenté en personne Louis Ravel, à feu M^e Diolofoy, [...] du lieu de Beauvoisin-lès-Diolofox ³, vivant audit Cadenet.

Lequel Louis a vallablement dict et esposé audit sieur vicair que, dès son petit eage, par les séductions de certains hérétiques et induict du malin esprit, il auroict tenu et creu les erreurs et opinions teneus et creues par ceulx de la nouvelle Religion prestandeu et Refformée, ayant faict exercice d'icelle jusques à ces jours passés, que, inspiré du benoît Saint Esprit, il auroict recogneu lesdites erreurs et opinions estre fausses et erronnées, baillées par les faulx [...] de Luther, Calvin et autres autheurs hérétiques, leurs successeurs, [...].

Requérant par ce moien, très humblement, ledit sieur vicair de le recepvoir et abjurer desdites erreurs et opinions faulces, et l'agréger à la communion des fidèles crestiens et catholliques de nostre mère E.C.A.R, luy asseurant par le sacrement [...] mains sur les saints évangilles de Dieu [...] par le sieur vicair n'avoir jamais abjuré, ne prenant autre hérésie et il a tenues les erreurs et opinions tenues par ceulx de la Relligion, et même de la réallité du saint sacrement.

Et, percistant à ladite réquisition, ledit sieur vicair l'a receu à fère son abjuration. [...] Et sont esté prosternés à deux genoulx en terre, implorant la bonté et miséricorde de

³ . Beauvoisin : Drôme, ar. Nyons, c. Buis-les-Baronnies.

*Dieu. Et ledit [...] a abjuré et détesté lesdites erreurs et opinions que dessus [...] et promis en icelles ne retourner [...] saintz décrets et ordonnances de notre sainte mère E.C.A.R.
Et [...] en présence de moy notaire réal soussigné et tresmoins, audit lieu.*

f° 335 :

1608 Testament de Laurence RAVEL
- Veuve de François TEISSIER, de Cadenet
- ECAR

f° 373 :

1608 Mariage de Simon RAVEL et Marthe ANDRIEU
- Simon, fils de Grégoire RAVEL et de + Philippe BÉRAUDE
- Marthe, fille de Pierre ANDRIEU et de Françoise CHAUSSONNE
- ECAR

f° 827 :

1608 Testament de Jean RAVEL
- Fils de + Vincent RAVEL et Estassy RIVIÈRE, de Cadenet
- ECAR

f° 1066 :

1608 Testament de François SAVORNIN
- Fils de + Pierre SAVORNIN et Jeanne MICHEL
- ECAR

AD 84**Notaire de Cadenet****3 E 21/166
Pierre AMAT****1622****Transcription : Françoise APPY****1622****f° 583 :**

*Abjuration de Jean Deloule, bourgeois,
d'Orange*

Du 16^e jour du mois de novembre 1622, environ midy.

Sçachens tous, présent et advenir, au lieu de Cadenet et dans l'église paroissiale, par-devant égrège personne messire Jean Sigalloux, professeur en sainte théologie et vicaire dudit Cadenet, c'est présenté honorable homme Jean de Loule, bourgeois, de la ville d'Orange.

Lequel auroit verbalement cit et esposé audit sieur vicaire que dès son jeune eage, il auroit esté nourry et entretenu par certains induicts plustost du main sprit que du bon, tenu et creu les herreurs et oppinions tenues et creues par ceux de la nouvelle Religion pretendue Refformée, ayant fait exercice d'icelle jusques à ce jours passés, que, inspiré du benoît Saint Esprit, il auroit recogneu les oppinions estres faulces et erronees bailhées par la faulce doctrine de Luther, Calvin et autres auteurs hérétiques leur semblables, requérant par ce moien très humblement ledit sieur vicaire de le recevoir et abjurer les herreurs et oppinions faulces et l'agréger en la communion des fidèles chrétiens et catholiques de notre sainte mère E.C.A.R., luy affirmant par le seremant que a presté entre ses mains sur les saints évangilles de Dieu.

Sur ce, anquis par ledit sieur vicaire, n'avoir jamais esté abjuré ne prévenu d'autres hérézies que desdites herreurs et oppinions de ceux de ladite R.P.R., et mesme de la réallitté du saint sacrement de l'autel. Et percistant fermement à ladite réquisition, ledit sieur vicaire l'a receu à fère son abjuration et tout incontinent, par-devant luy en présence de nous notaire et tesmoins, c'est porté à deux genoux ledit S^r de Loulle, implorant la toute bonté et miséricorde de Dieu et dudit sieur vicaire, et a abjuré et détesté lesdites herreurs et oppinions que [...] a promis et promet [...] ne retourner jamais [...] vivre et mourir selon les saintz décrets et ordonnances de notre sainte mère E.C.A.R. et en sa saint volonté, persévérer et finir ses ours. Et en cas contrère, c'est soubmis au rigueurs et canons et paines de droict, et a fait proffetion de ladite foy catholique selon la forme proposée par

la bulle de nostre saint père le pape Grégoire XV^e de ce nom, et néanlmoings a juré aussy [...] les mains dudit vicaire que sa sainte conversion procède de franc et libéral cœur et ny de simulation ny crainte de personne.

Et ledit sieur vicaire, considérant que notre sainte mère l'Église [...] et a faict au préallable les [...] et oraysons estre requises suivant l'autoritté et pouvoir à luy donné par vénérable personne frère Jacques de Villay, ordre St-Dominique, inquisiteur général de la sainte foy au saint siège apostolique de la légation d'Avignon du 23 mars, a bailhé absolution audit S^r de Loulle des santances d'escommunication par luy encourues durant lesdits temps pour raison des oppinions faulce, l'agrégeant en la communion des fidèles chrétiens de notre sainte mère E.C.A.R., luy enjoignant de ce confécer au premier jour et recepvoir le saint sacrement de l'autel, et faire autres bonnes œuvres et fruits [...], l'exortant en outre de fuir la compagnie des hérétiques et continuer au divin service pour les églises, ce qu'il a [...] juré et promis. Et il a rendu grâce à Dieu et la glorieuse Vierge Marie et tous saints de Paradis, requérant de sa présente abjuration, profession de foy et absolution, acte, que ledit sieur vicaire luy a conceddé et ordonné luy estre fait par moy notaire.

Fait et publié au lieu que dessus, en présence de messire Sygalloux, Jean Baptiste Flotte, prêtre, tesmoins après subsignés.

*Sigalloux, viq.
Sigalloux, p^{tre}*

*Delouille
Flotte
Pierre Amat, n^e*